

COMMUNE DE SAINT LOUP SUR AUJON

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 07 décembre 2021

Présents:

Claire COLLIAT, Bénigne CUNIER, Baptiste GALLISSOT, Armelle HATHIER, Yannick LARDENOIS, Michel MONGEOT, Janick TAILLARD

Absent excusé :Maxime BOUTSOQUE,(pouvoir à Janick TAILLARD), Cécile LAPERCHE (pouvoir à Baptiste GALLISSOT), Michel MONGEOT(pouvoir à Rodolphe SOENEN)

Absent non excusé : Frédéric LIRON

Aménagement des cours des logements communaux rue de la Combe Gueny

Le CAUE a rendu des propositions d'aménagement de deux cours pour les logements communaux de la rue de la Combe Gueny. La commune avait sollicité le CAUE pour réfléchir à la séparation de deux espaces privatifs extérieurs destinés à chaque locataire de l'ancienne école. La proximité des deux entrées n'est pas propice actuellement à garantir l'intimité des locataires.

Le projet présenté propose côté voie d'accès à la cour d'école, la réalisation d'un muret enduit ton pierre surmonté d'une grille métallique à barreaudage vertical et plaque métallique occultante, de couleur foncée doté de piliers en pierre de récupération et de portillons de couleur métallique foncée, avec un mûr séparatif en pierre de récupération et côté cours, la pose de grillages rigides vert dont une partie fixe pourrait être couverte de lierre et de chèvrefeuille et une autre partie amovible permettrait l'accès aux trappes de visite du système d'évacuation des eaux usées.

Le conseil municipal décide de faire chiffrer ces travaux et d'envisager également une version allégée avec seulement le mur de séparation et la pose de grillages rigides fixes agrémentés de lierre et chèvrefeuille. Bénigne Cunier se charge de demander les devis.

Point sur l'extension du lotissement

Jean-Pierre Cardinal géomètre, est venu rediscuter les différentes options possibles pour l'extension du lotissement.

Deux options sont encore à préciser :

- Trois parcelles au plus près du chemin piétonnier existant, avec dérivation de la conduite d'eau qui dessert Courcelles, enfouissement des réseaux.
- Trois parcelles délimitées à partir de la conduite d'eau existante, avec création d'un chemin d'accès le long de la conduite, enfouissement des réseaux, et demande de permis d'aménager.

Michel Mongeot se charge de faire deviser un nouveau chemin d'accès par l'entreprise Bongarzone.

La commune demande au cabinet Cardinal de chiffrer plus précisément les deux possibilités. En outre, il est demandé au CAUE de donner son avis sur l'implantation optimale des parcelles d'un point de vue paysager et urbanistique.

Travaux à la salle des fêtes

La commission salle des fêtes avait initialement soumis le projet de la réalisation d'une extension pour la salle de fêtes, de manière à accueillir des groupes de plus petite taille, d'aménager de nouvelles ouvertures, d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment et de prévoir un préau pour offrir un accueil couvert en extérieur.

Après exploration de cette piste et consultation d'architectes et d'entreprises, la commission salle des fêtes propose plutôt de supprimer l'estrade, de procéder à des ouvertures côté verger, d'améliorer les performances énergétiques, de prévoir un préau et d'opter plutôt pour un cloisonnement amovible pour ménager un espace restreint pour les groupes de petite taille.

Le conseil municipal valide cette perspective et charge la commission de poursuivre l'étude de ce projet.

Ouverture de crédits FPIC

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que jusqu'en 2019, le territoire de la CCAVM était bénéficiaire du FPIC instauré en 2012 lors de la disparition de la Taxe Professionnelle mais avec la fusion de nombreuses communautés de communes ces dernières années, la CCAVM se retrouve dorénavant contributrice, son territoire étant mieux doté en recettes fiscales.

Elle leur explique que le conseil communautaire a délibéré le 10 septembre 2021 et a opté pour une répartition négative du FPIC 2021 à l'ensemble des communes membres à hauteur de 50%.

Cette contribution communale n'étant pas prévue au budget primitif, il convient d'avoir recours à une décision modificative pour pouvoir mandater cette dépense, c'est pourquoi le conseil municipal décide par 5 voix pour, 3 contre et 2 abstentions le virement de crédits suivant :

- . **compte 61521 : - 980 €**
- . **compte 739223 : + 980 €**

Repas des anciens

Du fait de la dégradation des conditions sanitaires, le repas des anciens prévu le 12 décembre est annulé. A quelques semaines des fêtes, chacun aspire à pouvoir retrouver sa famille et il n'est pas sérieux de prendre le moindre risque de contaminer les plus fragiles d'entre nous.

Le conseil municipal décide de reporter ce repas lorsque les conditions sanitaires seront réunies. Il décide en outre d'offrir des colis de Noël constitués de produits locaux.

Janick Taillard se charge de la sélection des produits afin de constituer 14 colis individuels d'une valeur de 20 euros et 10 colis double d'une valeur de 40 euros qui seront distribués avant la fin de l'année à tous les résidents permanents de plus de 60 ans.

Questions diverses

.La présence de rats sortant d'un regard d'évacuation des eaux a été signalée sur Saint Loup. Le conseil municipal décide de faire appel à une entreprise de dératisation et de souscrire un contrat annuel.

.Le conseil municipal s'était montré intéressé par une proposition du Parc National de Forêts de s'engager dans un projet de renforcement de la Trame verte et bleue. L'équipe du parc national étant en pleine restructuration, il a été proposé d'organiser une réunion publique d'information une fois l'équipe constituée, au premier trimestre 2022.

.Sigfra. Les délégués du Sigfra sont invités à participer aux réunions du syndicat forestier. En cas d'indisponibilité, ils sont invités à donner pouvoir afin de pouvoir assurer le quorum. En cas de mauvaise réception des invitations et de soucis d'horaires, ils sont invités à se rapprocher du Sigfra pour signaler le problème. Mme le maire s'en fera l'écho auprès du président du Sigfra.

.Avenir de l'école. Le travail se poursuit au niveau de la CCAVM pour maintenir ses classes. La Caisse d'allocations familiales doit présenter des éléments à la commission enfance sur les systèmes de garde de jeunes enfants et les besoins identifiés sur le territoire. Les parents d'élèves ont conçu une plaquette de présentation de l'existant qui est en ligne sur le site de la commune. La CCAVM va rencontrer le Dasen. Le conseil municipal s'inquiète d'éventuels départs d'enfant. Mme le maire continue à suivre de près ce dossier en lien avec la CCAVM et son vice-président en charge de l'enfance.

.Un seul devis a été établi pour des réparations indispensables sur l'église de Saint Loup. Dans l'attente de devis d'autres entreprises, Mme le maire n'y a pas encore donné suite. Le conseil municipal fait le constat qu'il est difficile de trouver des entreprises disposées à deviser et réaliser des travaux et a émis le souhait que ce devis soit validé. Selon son montant et la nature de travaux évalués, Mme le maire validera ou sollicitera par mail les membres du conseil sur la validation de ces travaux.

.Des problèmes de réception en téléphonie mobile ont été signalée. Mme le maire s'engage à faire remonter ses dysfonctionnements.

.Le conseil municipal déplore le dépôt de déchets sur l'aire de stockage de déchets verts, qui empêche toute valorisation de ces déchets. Un message sera adressé sur la boucle des trois villages pour attirer l'attention des habitants sur le respect des consignes de tri. Le conseil municipal se réserve la possibilité d'implanter une caméra pour surveiller le site et identifier les infractions, sans quoi la suppression de ce point de dépôt devra être envisagée.

.Un courrier a été adressé en mairie pour l'acquisition d'une troisième parcelle sur la prochaine extension du lotissement. Mme le maire en accusera réception auprès des expéditeurs.